

PROCES VERBAL DU 9 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 9 janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Virginie BOUSCASSE, Rosa Maria INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD, Valérie LOULOUM (1^{ère} adjointe), MM. Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), David JOURDAN, Christian MAUPIN, Thierry ROSTAND, Éric POUCHARD (le Maire)

Mme Lucie DONZE (2^{ème} adjointe) donne procuration à Mme Valérie LOULOUM jusqu'à son arrivée à 20h30.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Vincent BOUNY (3^{ème} adjoint), Vincent GILBERT, Nicolas LOZANO et Patrick VEYSSIERE.

M. Vincent BOUNY est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 12 décembre 2024 a été voté par 9 voix POUR

- Vote des tarifs de reprise des concessions :

Suite au dossier que Mme LOULOUM a traité avec les pompes funèbres BEAU de Saint-Christoly-de-Blaye, il est proposé des tarifs des caveaux liés à la procédure de reprise des concessions débutée le 1^{er} février 2019.

Les photos des caveaux et les tarifs proposés sont présentés aux élus.

Ces caveaux seront vendus pour une durée de 30 ans.

- **Carré 1 n°10 : 6 places → 2 000 €**
- **Carré 1 n°14 : 4 places → 1 500 €**
- **Carré 2 n°26 : 6 places → 3 000 €**
- **Carré 2 n°57 : 6 places → 2 000 €**
- **Carré 3 n°26 : 6 places → 1 200 €**
- **Carré 3 n°29 : 6 places → 1 500 €**
- **Carré 3 n°37 : 4 places → 2 000 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR dont 1 procuration

De plus, il faudra prévoir des travaux sur le caveau du dépositaire.

- Vote des Statuts du SIRP :

Suite à la présentation de Monsieur le Maire de la proposition de modification des statuts du SIRP LANSAC / TAURIAC,

PROPOSITION MODIFICATION STATUT DU SIRP LANSAC/TAURIAC

ARTICLE 01 -

En application des articles L 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de LANSAC et TAURIAC un syndicat intercommunal qui prend la dénomination de :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
(SIRP) LANSAC/TAURIAC

ARTICLE 02 - (compétences communales transférées au SIRP)

Le Syndicat a pour objet :

- Le service de l'école, prise en charge de l'ensemble des dépenses nécessaires à l'activité ainsi que la gestion des personnels intercommunaux affectés
- La prise en charge de la rémunération totale des agents intercommunaux.

TRANSPORT SCOLAIRE

- La mise en œuvre du transport scolaire d'école à école, le syndicat tirant sa compétence de la convention portant délégation de compétence signée avec la Région.

ARTICLE 03 -

Le Syndicat est formé pour une durée indéterminée.

ARTICLE 04 -

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de Tauriac, 2 rue des Ecoles 33710 TAURIAC.

ARTICLE 05 -

Les fonctions de receveur du syndicat sont exercées par le service de gestion comptable de Saint André de Cubzac

ARTICLE 06 -

Le Syndicat est administré et géré par un Comité composé de délégués élus par les Conseillers Municipaux des communes adhérentes à raison de deux membres titulaires et d'un suppléant pour chaque commune associée.

Le renouvellement du Comité Syndical a lieu à l'occasion de chaque élection municipale.

Après chaque élection municipale le comité doit élire en son sein un bureau composé :

- d'un(e) Président(e),
- d'un (e) Vice-Président(e),
- et deux membres du bureau.

ARTICLE 07 -

Les communes apporteront chaque année leur contribution au fonctionnement du syndicat.

La participation communale de chaque commune associée aux dépenses du Syndicat est déterminée de la manière suivante :

- Pour les enfants résidents de chaque commune
 - Pour une moitié de ces dépenses, au prorata de la population de chaque commune,
 - Pour l'autre moitié, au prorata du nombre d'élèves résident dans chaque commune,
- Pour les enfants résidents hors commune
 - Pour les enfants hors commune, les dépenses seront partagées par moitié entre les deux collectivités Tauriac et Lansac. Aucune participation ne sera demandée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR dont 1 procuration

- Projets de panneaux photovoltaïques :

Monsieur JOURDAN demande où en est le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le city-stade et le boudodrome de LANSAC et suite à la présentation de la Société IRISOLARIS lors de la réunion de Conseil Municipal précédente.

Des photos et notice technique sont présentées au Conseil Municipal.

Est-ce ce projet sera validé ou pas ?

En fait, le bâtiment proposé par la Société IRISOLARIS n'est pas assez haut pour couvrir le City-Stade. Il faut que l'entreprise propose un bâtiment plus haut.

M. le Maire s'est renseigné sur les éclairages de sécurité qui ne sont pas obligatoires.

M. MAUPIN répond qu'il y a des inconnues dans ce projet comme les travaux de terrassement qui n'ont pas été calculés ; il faut faire des devis...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas valider le projet actuel.

- demande de subventions DETR, Conseil Régional, Conseil Départemental et ETAT :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'établir les dossiers de demandes de subventions DETR, au Conseil Régional, au Conseil départemental, à l'État, au FDAVC, au DSIL, au FOND VERT etc...relatifs aux travaux d'investissement prévus sur le budget communal 2025.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise M. le Maire à préparer les dossiers de subventions et de signer les papiers nécessaires

Le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR dont 1 procuration.

- Dossier FDAEC :

Monsieur le Maire précise que le Département de la Gironde aide les communes sur des projets d'investissement précis dans le cadre du FDAEC. Chaque canton dispose d'une enveloppe financière annuelle qu'il répartit entre chaque commune selon une clé de répartition approuvée par les maires du canton.

Les crédits pour le programme des travaux seront inscrits au budget 2025.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix POUR dont 1 procuration :

APPROUVE le versement de la dotation FDAEC 2025.

AUTORISE l'engagement des travaux prévus à cet effet.

- Organisation Vœux et repas du Weekend des 11 et 12 janvier 2025 :

Mme DONZE arrive à 8h30.

Les élus se donnent rendez-vous le samedi 11 janvier 2025 à 16h, à la salle des fêtes pour installer les tables pour les vœux et couper les galettes des rois.

A la suite de la présentation des vœux de M. le Maire, une galette sera servie ainsi que le moussoux et du jus de fruits.

Et le dimanche 12 janvier 2025, il faut ouvrir la salle des fêtes au traiteur GODINAUD. Les élus arriveront vers 11h45 /12h. Le Rosé est celui du Château MARTINAT, le vin rouge du Château FOUGAS et du Champagne.

Questions diverses :

Les élus disent qu'ils ont des retours très favorables des administrés en vue du travail fourni par l'employé technique de remplacement. Il est très autonome et il travaille vite et bien.

Mme DONZE dit qu'il y a des panneaux de routes qui penchent et avec le vent et la pluie, ils risquent de tomber. M. Le Maire répond qu'il va lui demander d'utiliser la débroussailleuse pour couper l'herbe des carrefours dangereux et autour des panneaux et en même temps, il les redressera.

Mme DONZE demande à M. le Maire s'il a envoyé les documents pour la modification de PLU au Cabinet d'Urbanisme. M. Le Maire répond qu'il l'a fait, vendredi dernier, mais il restait un papier qu'il vient de retrouver ce soir et qu'il enverra demain.

Mme DONZE annonce qu'elle va mettre le bulletin municipal sur le site et le mettre à jour.

M. BOUNY demande si au budget, il y a une enveloppe pour la Voirie et les travaux en 2025. M. le Maire répond qu'il va envoyer les invitations pour une Commission des Finances pour mercredi 15 janvier à 18h pour les travaux et demande de faire une Commission Voirie, lorsque les élus auront fait le tour de la commune pour répertorier les routes usagées et faire faire des devis.

M. JOURDAN demande si on pense à s'occuper de mettre en place le cahier des charges pour le projet de construction d'un nouveau restaurant et d'une salle pour l'accueil périscolaire et une salle de réunion puisqu'ils avaient dit en début d'année 2025. M. le Maire répond que la priorité c'est de monter le budget 2025 et pour ce faire, il faut déterminer les travaux à effectuer et faire faire des devis.

Mme LOULOUM signale que les enseignantes de Lansac ont tenues un stand, lors du marché de Noël du 1^{er} décembre dernier, dans la salle des fêtes de Lansac mais qu'il reste certaines choses.

Elles ont demandé de les exposer sur une table qui sera installée dans la salle des fêtes, lors de Vœux de M. le Maire et du repas des Aînés. Cela permettra aux gens de pouvoir acheter des décorations que les élèves ont confectionnés. Les ventes permettront de cagnoter pour l'accueil périscolaire et le voyage de l'école.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 6 février 2025

La séance est levée à 21h30 heures.

Mme BATARD Séverine	
Mme BOUSCASSE Virginie	
M. BOUNY Vincent	
Mme INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria	
M. David JOURDAN	
Mme LOULOUM Valérie	A procuration de Mme DONZE Lucie
M. MAUPIN Christian	
M. POUCHARD Éric	
M. ROSTAND Thierry	